

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/12/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 16/12/2024
Et
Publication ou notification du :
16/12/2024

L'an 2024, le 13 Décembre à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Sennely s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de DREUZY Philippe, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/12/2024.

Présents : M. de DREUZY Philippe, Maire,
Mmes : COLLET Elisabeth, MARTIN Muriel, ORLAND Martine, QUERCY Christine, VILLEY Séverine,
MM : BLEUSE Georges, BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, DE BLOIS Bruno, DELIGNY Frédéric

Excusés ayant donné procuration :
Mme CORNUAULT Yolande à M. BLEUSE Georges,
MM : AGOUTIN Cyril à Mme COLLET Elisabeth, FOUCAULT Gilles à M. DELIGNY Frédéric, GARRIDO Francis à M. DE DREUZY Philippe

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUQUIN Jean-Jacques assisté de Mme BRENGEL-BOUSSIER Marie-Anne

2024-48 – Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2025 Assainissement

Vu l'article L. 612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que le Budget Primitif 2025 de l'Assainissement sera voté fin mars 2025 au plus tard,

CONSIDÉRANT que certaines opérations d'investissement vont être réalisées au cours du 1er trimestre 2025,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

Chapitre	Article	Libellé	BP 2024	Montant autorisé avant le vote du BP 2025
21	2156	Matériel spécifique d'exploitation	3 296,06 €	800,00 €
21	21562	Matériel spécifique d'exploitation Service Assainissement	10 000,00 €	2 500,00 €
21	2158	Autres	10 000,00 €	2 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal *à l'unanimité* :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses expressément citées dans le tableau ci-dessus,

- **PRÉCISE** que les dépenses engagées dans la limite du quart des crédits ouverts au BP2024 de l'Assainissement, devront être reprises lors du vote du BP2025 de l'Assainissement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 13/12/2024

Le Secrétaire de séance,
M. BOUQUIN Jean-Jacques



Le Maire,
M. de DREUZY Philippe

